



Plainte contre le système !!!

Par Sassou

Bonjour à tous,

Besoin de vos conseils svp, j'ai fait une demande de permis de construire il y'a 3 mois, sachant que j'avais avancé une somme d'argent à mon entrepreneur, il a commencé les travaux de puis 1 mois et demie. Comme je n'ai pas encore reçu mon permis de construire, aurais-je un souci à l'avenir? Il faut absolument que j'avance dans les travaux, je doit remettre les clés de l'appart ou je vis actuellement à ses proprio a la fin de l'année. Mes amis mon conseiller de contacter un avocat, qui pourra me défendre en cas de litige avec la mairie. On m'a orienté vers cet avocat [url=http://www.comte-avocats.com/cabinet-avocat-lyon.php]http://www.comte-avocats.com/cabinet-avocat-lyon.php[/url] je viens de lui envoyer un message, j'attend son retour.

Qu'en pensez vous?